

## DISPOSITIONS PARTICULIÈRES Pour l'affectation post-3<sup>ème</sup> 2020

### 1. LES RECRUTEMENTS PARTICULIERS : ( *Attention nouvelles dates en rouge* )

#### 1.1. Formations Éducation Nationale :

- **Baccalauréat Professionnel Conducteur transport routier marchandises**  
*Lycée Professionnel Ernest Ferroul – LEZIGNAN-CORBIERES*  
*Lycée Professionnel Jules Raimu - NIMES*

Annexe 1
- **Baccalauréat Professionnel Aéronautique**  
*Lycée des Métiers Frédéric Mistral – NIMES*

Annexe 2
- **C.A.P. Agent de sécurité**  
*Lycée Polyvalent Georges Pompidou – CASTELNAU LE LEZ*  
*Lycée Professionnel Gaston Darboux – NIMES*

Annexe 3
- **Baccalauréat Professionnel Métiers de la sécurité**  
*Lycée Professionnel Gaston Darboux - NIMES*  
*Lycée Professionnel Jules Fil – CARCASSONNE*  
*Lycée Polyvalent Georges Pompidou – CASTELNAU LE LEZ*  
*Lycée Polyvalent Aristide Maillol - PERPIGNAN*

Annexe 4
- **Seconde générale et technologique, sections internationales**  
*Lycée Général et Technologique Joffre – MONTPELLIER*  
*Lycée Polyvalent Jules Guesde – MONTPELLIER*

Annexe 5
- **Seconde générale et technologique, sections bi-nationales :  
ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC**  
*Lycée Polyvalent Germaine Tillion- CASTELNAUDARY*  
*Lycée Général et Technologique Docteur Lacroix – NARBONNE*  
*Lycée Général et Technologique Alphonse Daudet – NIMES*  
*Lycée Général et Technologique Albert Camus - NIMES*  
*Lycée Polyvalent Jacques Prévert – SAINT CHRISTOL LES ALES*  
*Lycée Général et Technologique Georges Clémenceau – MONTPELLIER*  
*Lycée Polyvalent Jules Guesde – MONTPELLIER*  
*Lycée Général et technologique Chaptal - MENDE*  
*Lycée Général et Technologique Arago – PERPIGNAN*

Annexe 6
- **Baccalauréat Professionnel "Accompagnement, soins et services à la personne"**  
L'attention des candidats et de leur famille est appelée sur l'exigence d'être à jour de certains vaccins pour pouvoir effectuer les stages en structures d'accueil (stages obligatoires pour valider la formation). Il s'agit du DTP, du BCG et de l'Hépatite B<sup>1</sup>.

1.2. *Formations maritimes* : L'attention est attirée sur les formations dispensées par le **lycée de la Mer Paul Bousquet à Sète** : l'intégration dans cet établissement est conditionnée par l'obtention d'un certificat médical qui ne peut être délivré que par un médecin des gens de mer (un seul praticien sur la région : prendre RV au Service Santé des Gens de Mer de Sète, tel. : 04 67 46 33 28). Les délais d'attente peuvent donc être importants.

<sup>1</sup> Cette précaution concerne également le bac professionnel agricole Service aux personnes et aux territoires (SAPAT)

1.3. **Formations agricoles** : les candidats au **Baccalauréat professionnel Conduite et gestion de l'entreprise hippique** doivent avoir satisfait aux tests d'entrée (épreuve d'équitation, épreuve d'endurance, entretien de motivation) organisés par les établissements pour être autorisés à candidater sur cette formation. Ces tests auront lieu en avril - mai (contacter l'établissement d'accueil au plus tard fin mars pour s'inscrire aux tests d'entrée). Mais dans la mesure où la réussite au test est une condition nécessaire mais pas suffisante pour être recruté et peut être influencée par des facteurs extérieurs (stress- niveau du cheval...), le fait d'avoir satisfait au test dans au moins un des deux établissements autorise la candidature de l'élève sur l'un et/ou l'autre établissement, sans préjuger des résultats de l'affectation. Les tests sont organisés à des dates différentes pour permettre une seconde chance aux candidats qui auraient échoué.

## 2. LES ACTIONS SPÉCIFIQUES D'INFORMATION

### **Seconde à horaires aménagés Technique de la musique et de la danse**

*Lycée Général et Technologique Georges Clémenceau – MONTPELLIER*

**Annexe 7**

### **Seconde Générale et Technologique, section sportive équitation**

*Lycée Polyvalent Germaine Tillion – CASTELNAUDARY*

**Annexe 8**

D'autres formations ont vu s'établir un certain nombre **d'usages** au cours des années : accueil sur rendez-vous, journées portes ouvertes, mini-stages, voire épreuve d'évaluation manuelle ou graphique. Ces actions spécifiques permettent également aux établissements d'accueil d'apprécier la pertinence des candidatures des élèves. **Il leur est possible de communiquer leurs conclusions aux établissements d'origine** pour chaque élève reçu, au moyen de **la fiche de liaison** fournie par le SAIO (cf **Annexe 9**). Ces informations éclaireront les membres de l'équipe éducative pour formuler leur avis sur une candidature lors du conseil de classe. (1 fiche par vœu).

## Baccalauréat Professionnel Conducteur transport routier marchandises

La note de service n°82-285 du 8 JUILLET 1982 (B.O. n° 29 du 22 JUILLET 1982) prévoit **un contrôle médical obligatoire** pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers la formation de conducteur routier. Les modalités d'application suivantes ont été définies.

*Cette visite obligatoire pour tous les candidats à cette formation*, sera faite par le médecin dans l'établissement scolaire où se trouve l'élève.

Dès que le chef d'établissement a connaissance d'une candidature à l'une de ses spécialités, il doit en avertir le médecin qui établira un certificat médical, précisant si l'élève est apte ou inapte, à la formation de conducteur routier.

Les visites médicales doivent être effectuées **avant le 17 avril 2020** pour qu'un dialogue avec les familles puisse être repris en cas d'inaptitude, sous la responsabilité du chef d'établissement et avec le concours du psychologue de l'éducation nationale.

### LES CRITÈRES OBLIGATOIRES DE SÉLECTION

◆ L'assurance d'une acuité visuelle totale de 16/10 minimum pour les deux yeux, à la condition d'un minimum de 6/10 pour un œil, en vision corrigée, soit : 10/10 et 6/10,  
9/10 et 7/10,  
8/10 et 8/10.

◆ Les résultats d'un examen clinique attestant que le candidat ne présente aucun signe pathologique du rachis.

*Un contrôle radiologique ne sera demandé à l'élève qu'en cas de doute quant à l'existence d'une pathologie éventuelle du rachis.*

## Baccalauréat Professionnel Aéronautique

### DOSSIER SPECIFIQUE DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être retiré ou téléchargé sur le site de l'établissement à **partir du mardi 10 mars 2020**

**Lycée des Métiers Frédéric MISTRAL**

457, ancienne route de Générac  
BP 17149 -30913 Nîmes Cedex 2  
Tél 04 66 04 72 72

<https://www.lyceemistralnimes.net/>

Date limite de retour des dossiers à l'établissement demandé : **vendredi 3 avril 2020** délai de rigueur.

Une commission examinera les dossiers et émettra un avis sur les candidatures. Les dossiers seront transmis par l'établissement au SAIO pour saisie de l'avis **pour le vendredi 5 juin au plus tard.**

### AFFECTATION

Elle sera prononcée fin juin par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

### **ATTENTION !**

*Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de vœux pour la poursuite d'études en 2<sup>nde</sup> GT, spécifique ou professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP*

## C.A.P. Agent de sécurité

### CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à ce CAP requiert des aptitudes particulières qui pourront être appréciées au cours d'un entretien de sélection.

### DOSSIER SPECIFIQUE DE CANDIDATURE

Le dossier spécifique de candidature devra être retiré ou téléchargé sur le site de l'établissement à **partir du mardi 10 mars 2020**

- *Lycée Professionnel Gaston Darboux - Service scolarité*  
*7 rue Jules Raimu - CS 23024*  
*30908 NIMES CEDEX 2 - 04 66 62 90 30 (secrétariat élèves poste 392)*  
<https://www.lyc-darboux-nimes.ac-montpellier.fr>
- *Lycée Polyvalent Georges Pompidou – Secrétariat du DDFPT*  
*351 avenue de Lattre de Tassigny*  
*34170 CASTELNAU LE LEZ – 04 67 02 99 10*  
<https://www.lyc-pompidou-castelnaulez.ac-montpellier.fr>  
(rubrique inscriptions)

Date limite de retour du dossier à l'établissement demandé : **vendredi 3 avril 2020** délai de rigueur.

**ATTENTION : UNE SEULE CANDIDATURE POSSIBLE, soit au Lycée Professionnel G.Darboux, soit au Lycée Polyvalent G. Pompidou.**

### SÉLECTION

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour un entretien individuel qui aura lieu **entre le lundi 4 mai et le mercredi 27 mai 2020**.

### AFFECTATION

Elle sera prononcée fin juin par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

### ATTENTION !

*Les candidats qui auront rempli le dossier de candidature devront également remplir la fiche de vœux pour la poursuite d'études en  
2<sup>nde</sup> GT, spécifique ou professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP*

## BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Métiers de la sécurité

### DOSSIER SPECIFIQUE DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être retirés ou téléchargés sur le site de l'établissement à **partir du mardi 10 mars 2020**

- Pour les candidats résidant dans l'Aude au :

*Lycée Jules Fil - Service scolarité  
Boulevard Joliot-Curie – CS 50076  
11890 CARCASSONNE cedex 9 – 04 68 47 82 66 – [www.lyceejulesfil.com](http://www.lyceejulesfil.com)*

- Pour les candidats résidant dans le Gard ou en Lozère au :

*Lycée Professionnel Gaston Darboux - Service scolarité  
7 rue Jules Raimu - CS 23024  
30908 NIMES CEDEX 2 - 04 66 62 90 30 (secrétariat élèves poste 392)  
<https://www.lyc-darboux-nimes.ac-montpellier.fr>*

- Pour les candidats résidant dans l'Hérault au :

*Lycée Polyvalent Georges Pompidou – Secrétariat du DDFPT  
351 avenue de Lattre de Tassigny  
34170 CASTELNAU LE LEZ – 04 67 02 99 10 –  
<https://www.lyc-pompidou-castelnaulelez.ac-montpellier.fr>  
(rubrique inscriptions)*

- Pour les candidats résidant dans les Pyrénées Orientales au :

*Lycée Polyvalent Aristide Maillol  
73 avenue Pau Casals – BP 30544  
66005 PERPIGNAN Cedex – 04 68 52 65 65 – <https://www.lyc-maillol-perpignan.ac-montpellier.fr>*

Date limite de retour des dossiers à l'établissement demandé : **vendredi 3 avril 2020** délai de rigueur

### SÉLECTION

Les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués pour un entretien individuel qui aura lieu **entre le lundi 4 mai et le mercredi 27 mai 2020**.

### AFFECTATION

Elle sera prononcée fin juin par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

### ATTENTION !

*Les candidats qui auront rempli le dossier spécifique de l'établissement devront également remplir la fiche de vœux pour la poursuite d'études en 2<sup>nd</sup>e GT, spécifique ou professionnelle ou en 1<sup>ère</sup> année de CAP.*

## SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

### Sections internationales

L'arrêté du 28-9-2006, paru au Journal Officiel du 29-9-2006 (bulletin officiel n°38 du 19 octobre 2006) fixe les conditions d'admission en section internationale des lycées.

L'examen d'aptitude à suivre les enseignements dispensés en langue étrangère se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

#### Section Internationale Espagnole

(Lycée Joffre – Montpellier)

Les candidats devront télécharger le dossier sur le site du lycée :

**<https://www.lyc-joffre-montpellier.ac-montpellier.fr>**

Une réunion d'information à l'intention des parents et des élèves de troisième sera prévue **le lundi 27 janvier 2020 à 18 h en salle Lumière.**

Parallèlement, les chefs d'établissement d'origine établiront la liste des candidats à cette section, avec mention de leur adresse, et la feront parvenir la liste et les dossiers par courrier ou par courriel **pour le vendredi 6 mars 2020 au plus tard** à l'adresse suivante :

*Madame le Proviseur du Lycée Joffre - Secrétariat du proviseur*  
150 allée de la citadelle  
34060 MONTPELLIER CEDEX 2  
[ce.0340038g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340038g@ac-montpellier.fr)

Les tests de sélection oraux et écrits auront lieu au Lycée Joffre, sur convocation personnelle et présentation de la carte d'identité. ~~le mercredi 18 mars 2020~~ **Reportés à une date ultérieure**

**08h00-12h00 : Entretien pour les élèves de 3<sup>ème</sup> OIB du collège Joffre**

**13h00-14h30 : Ecrit pour tous les élèves**

**15h00-18h30 : Entretien pour les élèves de 3<sup>ème</sup> hors OIB collège Joffre**

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault **pour le 5 juin 2020 au plus tard**. L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale sur proposition du chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

#### Section Internationale Anglo-Américaine – Chinoise – Arabe

(Lycée Jules Guesde – Montpellier)

La fiche d'inscription aux tests sera téléchargée sur le site du lycée : [www.julesguesde.fr](http://www.julesguesde.fr) **avant le 22 avril 2020** dernier délai et le dossier d'inscription sera retourné avant **le vendredi 24 avril 2020 dernier délai** par courrier au :

*Lycée Jules Guesde – Pôle élèves – sections internationales*  
110 avenue de Lodève - CS 89004  
34060 MONTPELLIER CEDEX 2  
**Portes ouvertes spécifiques**

**le mercredi 4 mars 2020 de 14h à 17h**

Les tests de sélection écrits (pour tous les candidats) puis oraux (candidats admissibles seulement), auront lieu au lycée Jules Guesde sur convocation personnelle.

**Tests écrits : lundi 4 mai**

**Tests oraux : du 18 au 26 mai 2020**

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault **pour le 5 juin 2020 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale sur proposition du chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation.

## SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

### Sections binationales

### ABIBAC – BACHIBAC – ESABAC

La note de service NORMANE 1104736 N du 14 février 2011 (Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative) rappelle que :

- ▶ Les conditions d'admission dans les sections binationales sont définies par les textes réglementaires, en particulier les arrêtés suivants :
  - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de la *Algermeine Hochschulreife* ;
  - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme du *Bachillerato* ;
  - arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de *l'Esame di Stato*
- ▶ Le recrutement des élèves dans ces sections se fait au regard :
  - des résultats scolaires enregistrés dans la langue considérée ;
  - de l'expérience de la pratique de la langue que peut avoir l'élève ;
  - des avis motivés de l'enseignant de langue concerné et du professeur principal.

#### Section ABIBAC (préparation du double bac français-allemand)

- ***Lycée Docteur Lacroix - Narbonne***

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : <http://www.lyc-lacroix-narbonne.ac-montpellier.fr/> rubrique "offre de formation" ou demandé au collègue d'origine et sera adressé par ce dernier avant le jeudi 7 mai 2020 au

*Lycée Docteur Lacroix  
Rue Gay Lussac  
11100 NARBONNE*

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au lycée Lacroix  
**Entre le lundi 25 mai et le vendredi 29 mai 2020** (sur convocation personnelle)

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude pour le 5 juin 2020 au plus tard.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation

- ***Lycée Alphonse Daudet - Nîmes***

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : [www.lyceedaudet.fr/](http://www.lyceedaudet.fr/) rubrique « spécificités de l'établissement », « section ABIBAC » et sera adressé avant le 15 mai 2020 au

*Lycée Alphonse Daudet  
3 boulevard Victor Hugo  
30039 NIMES CEDEX*

Une commission examinera les dossiers. La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard pour le 5 juin 2020 au plus tard.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.



- ***Lycée Georges Clémenceau - Montpellier***

Le dossier de candidature sera disponible au téléchargement à partir de 9 mars sur le site internet du lycée (<http://cite-clemenceau-montpellier.fr>).

Il devra être adressé **avant le jeudi 7 mai 2020** au

*Lycée Georges-Clémenceau  
31 avenue Georges-Clemenceau  
34060 MONTPELLIER CEDEX*

Une réunion de présentation de la section ABIBAC aura lieu **le jeudi 6 Février 2020 à 18h** au lycée Clémenceau- Montpellier

Une commission examinera les dossiers. La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault pour le **5 juin 2020 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

## **Section BACHIBAC (préparation du double bac français-espagnol)**

- ***Lycée Germaine Tillion - Castelnaudary***

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : <https://www.lyc-tillion-castelnaudary.ac-montpellier.fr/bachibac> ou demandé au collège d'origine et **sera adressé avant le lundi 27 avril 2020** par courrier au

*Lycée Germaine Tillion  
Secrétariat élèves – candidature BACHIBAC  
1 avenue du campus Jean Durand  
BP 51301  
11493 Castelnaudary Cedex*

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au lycée Germaine Tillion sur convocation personnelle des candidats.

La liste des candidatures retenues sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude **pour le 5 juin 2020 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

- ***Lycée Albert Camus - Nîmes***

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : <https://www.lyc-camus-nimes.ac-montpellier.fr> ou demandé au secrétariat du lycée et sera adressé **avant le samedi 9 mai 2020** au

*Lycée Albert Camus - Secrétariat, gestion des élèves  
BP 7069 – 51 avenue Georges Pompidou  
30911 NÎMES*

La liste des candidatures retenues sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard **pour le 5 juin 2020 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

- ***Lycée Jacques Prévert – Saint Christol-lès-Alès***

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : <https://www.lyc-prevert-stchristollesales.ac-montpellier.fr/> ou demandé au collège d'origine et sera **adressé avant le vendredi 8 mai 2020** par courrier au

*Lycée Jacques Prévert  
Secrétariat élèves  
Candidature BACHIBAC  
1 place Lucie Aubrac  
30380 ST-CHRISTOL LES ALES*

La liste des candidatures retenues sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard **pour le 5 juin 2020 au plus tard.**

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

- ***Lycée Jules Guesde – Montpellier***

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : [www.julesguesde.fr](http://www.julesguesde.fr) **avant le 24 avril 2020** dernier délai et sera adressé **avant le mardi 28 avril 2020 dernier délai** par courrier au :

*Lycée Jules Guesde  
Pôle élèves - section BACHIBAC  
110 avenue de Lodève  
CS 89004  
34060 MONTPELLIER CEDEX 2*

**Portes ouvertes spécifiques** section particulière BACHIBAC le **mercredi 04 mars 2020 de 14h à 17h**

Des entretiens de motivation et d'évaluation auront lieu au lycée Jules Guesde  
**Du 18 au 26 mai 2020** (sur convocation personnelle)

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault pour le **5 juin 2020 au plus tard.**

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

- ***Lycée Jean- Antoine Chaptal - Mende***

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : <https://lyc-chaptal-mende.ac-montpellier.fr/> ou demandé au collège d'origine et sera adressé **avant le mercredi 29 avril 2020** au plus tard par courrier à

*Lycée Jean-Antoine Chaptal-  
Secrétariat de direction- Candidatures BACHIBAC  
19 Avenue Paulin Daudé  
48000 Mende*

Des entretiens auront lieu au lycée Chaptal **entre le 13 et le 15 mai 2020**

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère pour le **25 mai 2020 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

• ***Lycée Arago - Perpignan***

Le formulaire de candidature sera demandé au collège d'origine. Une fois rempli par la famille et visé par le collège d'origine, le dossier devra être :

- Déposé en main propre au secrétariat des élèves du lycée Arago
- Ou être adressé par courrier au

*Lycée Arago  
Secrétariat des élèves  
22 avenue du Président Doumer  
BP 60119  
66001 PERPIGNAN*

La date limite de réception des dossiers est fixée au **vendredi 15 mai 2020**. Les dossiers reçus hors délai ne seront pas étudiés.

Des entretiens auront lieu au lycée Arago  
**entre le 25 mai et le 03 juin 2020**

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées Orientales pour le **5 juin 2020 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

## Section ESABAC (préparation du double bac français-italien)

- *Lycée Jules Guesde – Montpellier*

Le dossier de candidature sera téléchargé sur le site du lycée : [www.julesguesde.fr](http://www.julesguesde.fr) avant le 24 avril dernier délai et sera adressé **avant le mardi 28 avril 2020 dernier délai** par courrier au :

*Lycée Jules Guesde  
Pôle élèves – section ESABAC  
110 avenue de Lodève  
CS 89004  
34060 MONTPELLIER CEDEX 2*

**Portes ouvertes spécifiques** section particulière ESABAC **le mercredi 04 mars 2020 de 14h à 17h**

Des entretiens de motivation et d'évaluation des compétences linguistiques auront lieu au lycée Jules Guesde **du 18 au 26 mai 2020** (sur convocation personnelle).

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault pour le **5 juin 2020 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

## SECONDE SPÉCIFIQUE TECHNIQUES DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE / CLASSES A HORAIRES AMENAGES

**LYCEE GEORGES CLEMENCEAU - MONTPELLIER**

1/ Les élèves extérieurs au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) devront :

- Faire une pré-inscription
  - soit en ligne : à effectuer à **partir du 13 janvier 2020** sur le site internet du CRR, <https://conservatoire.montpellier3m.fr>, rubrique "inscriptions" **avant le 7 mars 2020**
  - soit papier : le dossier est à télécharger sur le site internet du CRR, <https://conservatoire.montpellier3m.fr>, rubrique "inscriptions" ou à retirer auprès de l'accueil du CRR (espace Archevêché) et à retourner dûment rempli au CRR **avant le samedi 7 mars 2020**
  
- Passer un concours d'entrée le
  - ~~Samedi 21 mars 2020 (Danse) et samedi 4 avril 2020 (Musique)~~  
**Reportés à une date ultérieure**

Les candidats apporteront le jour-même les copies des bulletins scolaires de l'année en cours ainsi que, pour les danseurs, un certificat médical récent de non contre-indication pour la pratique de la danse.

2/ Les élèves déjà au Conservatoire à Rayonnement Régional

- Sont dispensés de concours d'entrée
- Devront retirer la fiche de candidature à l'accueil du site de l'Archevêché **à partir du 13 janvier 2020**
- Devront retourner le dossier complet, comprenant la fiche de candidature dûment remplie ainsi que les copies des bulletins scolaires de l'année en cours et une enveloppe timbrée **avant le samedi 7 mars 2020**

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation.

## SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE Section sportive Équitation

### CONDITIONS D'ACCÈS :

Deux critères majeurs guident la sélection des candidats :

- La qualité des résultats scolaires et du comportement ;
- Le niveau requis est le galop 5.

### DOSSIER SPÉCIFIQUE DE CANDIDATURE:

Les dossiers de candidature seront à télécharger sur le site de l'établissement ([www.lyc-tillion-castelnaudary.ac-montpellier.fr](http://www.lyc-tillion-castelnaudary.ac-montpellier.fr)) et devront être retournés au plus tard pour le **vendredi 3 avril 2020** délai de rigueur au :

*Lycée Polyvalent Germaine Tillion  
Secrétariat de la scolarité  
1 avenue du campus Jean Durand – BP 51301  
11493 CASTELNAUDARY Cedex*

La sélection des candidatures se déroulera selon les phases suivantes :

- **A partir de mi-avril 2020** : analyse qualitative du dossier scolaire par commission de présélection. Les dossiers devront comporter impérativement les bulletins du 2ème trimestre. Classement des dossiers.
- **Mai 2020** : test de niveau équestre et entretien (pour les seuls candidats retenus à l'issue de la première phase)

### AFFECTATION

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aude pour le **5 juin 2020 au plus tard**.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale à l'issue des procédures générales d'affectation

### **ATTENTION!**

*Les candidats qui auront rempli le dossier spécifique de l'établissement devront également remplir la fiche de vœux pour la poursuite d'études en 2<sup>de</sup> GT, spécifique ou professionnelle.*

FICHE DE LIAISON  
ENTRE CHEF D'ETABLISSEMENTS  
D'ACCUEIL ET D'ORIGINE

NOM DE L'ELEVE :	Cachet de l'établissement d'accueil :
Prénom <span style="margin-left: 150px;">G <input type="checkbox"/></span> <span style="margin-left: 20px;">F <input type="checkbox"/></span>	
Date de naissance : <span style="margin-left: 20px;"> _ _ _ _ _ _ _ </span> <span style="margin-left: 40px;">jour mois année</span>	
Établissement fréquenté en 2019 – 2020 :	
Nom :	
Ville :	
Classe :	

SPECIALITE de 2<sup>nd</sup>e Professionnelle ou de 1<sup>ère</sup> année de CAP sur laquelle porte cet avis :

Avis porté par le chef d'établissement d'accueil pour la spécialité ci-dessus

**Cotation** de l'avis du chef d'établissement d'accueil:

RESERVE       SANS OPPOSITION       FAVORABLE       TRES FAVORABLE

Date : Signature du chef de l'établissement d'accueil :